

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1702

2 juillet 2014

SOMMAIRE

3i GC Holdings U1 S.à r.l.	81659	Secorade S.à r.l.	81653
Activity International S.A., société de gestion de patrimoine familial	81673	Senyar S.à r.l.	81651
East Coast S.à r.l.	81652	Sivato Holding S.à r.l.	81654
EPS Holding SPF S.A.	81652	SKOK Holding S.à r.l.	81654
GBF Management S.à r.l.	81653	Summit Partners TLK-A, S.à r.l.	81658
G-Lab S.A.	81652	Summit Partners TLK-B, S.à r.l.	81658
Henry Cotton's Greater China Brands S.à r.l.	81652	Sun Luxco II S.à r.l.	81669
Inter-Découpe S.A.	81657	T & C International S.A.	81694
LKRT Finance GmbH	81693	Telco S.à r.l.	81651
ORCHIDEE GESTION S.A., société de gestion de patrimoine familial	81654	Timken Luxembourg Holdings Sàrl	81664
Petrolog Investments S.A.	81657	TNI Luxco 1 S.A.	81674
Procastora Holding S.à r.l.	81696	Tovest S.à r.l.	81654
Redline Capital Management	81657	Transeset Lux	81658
Resort Finance S.A.	81650	Trans Viande Lux	81667
Ressources	81650	Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l.	81690
Restaurant Chinois Long Zhu S.à r.l.	81653	Tuliport S.à r.l.	81670
RIC French Properties Partnership II S.A.	81654	Vagor S.A., SPF	81655
Richard S.à r.l.	81656	Velvet Securities S.à r.l.	81651
Riverside Studio	81658	Voyages Zanier William S.à.r.l.	81694
Rudd S.à r.l.	81650	Weichai Power (Luxembourg) Holding S.à r.l.	81656
Ryght Europe S.A.	81651	Window Impex S.à r.l.	81656
Saphir Investments S.A.	81650	Wood & Shavings S.A.	81656
		WOW Logistics S.A.	81656
		Ysis S.A.	81670

Rudd S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060335/10.

(140069880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Resort Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.270.

Les statuts coordonnés au 25/04/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28/04/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014060342/12.

(140069039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Saphir Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 165.124.

EXTRAIT

Par courrier en date du 7 janvier 2014, Maître Alexandre CHATEAUX a décidé de démissionner de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060382/12.

(140069871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Ressources, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 72.784.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 avril 2014, enregistré à Luxembourg A.C., 23 avril 2014, LAC/2014/18855.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme «RESSOURCES», ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 11, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte notarié en date du 11 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 69 du 20 janvier 2000.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 16 avril 2014, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 16 avril 2014, à l'ancien siège social L-1331 Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060344/20.

(140069738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Ryght Europe S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 155.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060355/9.

(140069377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Senyar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.111.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 novembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2014060361/11.

(140069962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Telco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 159.811.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 29 janvier 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014060424/13.

(140069319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Velvet Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 186.399.

EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé en date du 16 avril 2014, la société HP Funding Corp S.A. a cédé quatre cent quatre-vingt dix-neuf parts sociales de classe A qu'elle détenait dans la Société à la société Velvet Securities Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 186393.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire des Associés en date du 16 avril 2014 que Monsieur Jean-Daniel Cohen a été nommé Gérant de classe A de la Société pour une durée de six ans avec effet au 16 avril 2014.

Monsieur Miguel Coca Prat, Administrateur de sociétés, né le 7 octobre 1969 à Cordoba (Espagne), résidant à Eduardo Sotomayor 4, 14650 Bujalance, (province de Cordoba), Espagne, a été nommé Gérant de classe B de la Société pour une durée de six ans avec effet au 16 avril 2014.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2014060474/21.

(140069160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

EPS Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 48.601.

Hiermit lege ich mein Mandat als Administrateur zum 28. Februar 2014 nieder.

Den 29. April 2014.

Georges Majerus.

Référence de publication: 2014060673/9.

(140070354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

East Coast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 81, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 48.541.

Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060670/10.

(140070278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

G-Lab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.295.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue à Luxembourg au siège social le 19 décembre 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 19 décembre 2013 que:

L'assemblée a décidé de nommer en son sein Madame Maria Cristina SCARDINO, résidant au 2, Via Greina, CH-6900 Lugano, Suisse, à la fonction d'administrateur de la Société, avec effet au 19 décembre 2013, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

Pour extrait sincère et conforme

Pour G-LAB S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014060708/16.

(140070135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Henry Cotton's Greater China Brands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 108.900,00.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 186.489.

Extrait des décisions de l'associé unique prisent en date du 16 avril 2014

L'associé unique décide de nommer:

- Madame Ekaterina Kuzmanova, employée privée, née le 28 mai 1979 à Lovech (Bulgarie), résidant au 2, rue des Dahlias à L-1411 Luxembourg au poste de gérant de catégorie B de la société avec effet au 16 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

- Madame Audrey Goosse, employée privée, née le 11 juillet 1987 à Saint-Mard (Belgique), résidant au 2, rue des Dahlias à L-1411 Luxembourg au poste de gérant de catégorie B de la société avec effet au 16 avril 2014 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Mandataire

Référence de publication: 2014060734/19.

(140070258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Secorade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8715 Everlange, 17, rue de Schandel.
R.C.S. Luxembourg B 171.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060390/9.

(140069107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Restaurant Chinois Long Zhu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 12, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 98.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/04/2014.

Signature.

Référence de publication: 2014060345/10.

(140069685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

GBF Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 184.780.

L'an deux mille quatorze, le dix avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Mr Cédric BUISINE, juriste, demeurant à Luxembourg.

Agissant pour et au nom de l'associé de la société à responsabilité limitée GBF Management S.à r.l., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 184.780, constituée suivant acte reçu en date du 11 février 2014, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1440 du 14 juillet 2010,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue par acte devant le notaire soussigné en date du 27 mars 2014, laquelle procuration est restée annexée au dit acte et enregistrée en même temps que lui.

Lequel comparant agissant ès dites qualités a requis le notaire d'acter ce qui suit:

Suivant acte du 27 mars 2014, enregistré à Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 mars 2014, Relation: LAC/2014/14464 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 8 avril 2014 sous la référence L 140057335, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire, ayant pour objet la refonte totale des statuts de la société.

Il résulte de vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise à l'article 8.1. dans la version française de l'acte.

Qu'en conséquence il convient de rectifier cette erreur et qu'il convient de lire l'article 8.1. des statuts comme suit:

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. BUISINE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 avril 2014. Relation: LAC/2014/17367. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014060718/35.

(140070133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Tovest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 153.292.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060435/9.

(140069642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

RIC French Properties Partnership II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 93.713.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060346/10.

(140069838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Sivato Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 177.852.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 octobre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 novembre 2013.

Référence de publication: 2014060369/11.

(140069231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

SKOK Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.011.472,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 133.842.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014060403/11.

(140069710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

ORCHIDEE GESTION S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 155.260.

A dater du 28 avril 2014, FMV & PARTNERS SA dénonce le siège social de la société suivante:

ORCHIDEE GESTION SA - RCSL n°B 155260

Ayant son siège social au 47, Boulevard Joseph II à L-1840 LUXEMBOURG

Strassen, le 28 avril 2014.

Ariane VANSIMPSEN

Administrateur-délégué / Expert-Comptable OEC

Référence de publication: 2014060278/13.

(140068881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Vagor S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 11.148.

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril.

Par-devant Nous, Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial établie à Luxembourg sous la dénomination de "VAGOR S.A., SPF", R.C.S. Luxembourg N° B 11148, ayant son siège social à Luxembourg au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, constituée par acte notarié, en date du 25 juillet 1973, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 178 du 8 octobre 1973. Les statuts de ladite société ont été modifiés la dernière fois suivant acte du notaire Joëlle BADEN en date du 2 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 463 du 10 mars 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, domicilié professionnellement au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, domiciliée professionnellement à la même adresse.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille (3.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de soixante-quinze mille Euros (75.000) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
3. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Pierre SCHILL, licencié en sciences économiques, né le 10 août 1957 à Grevenmacher, professionnellement domicilié au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Schill, I. Colamonico, G. Saddi et J. Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2014. LAC/2014/18604. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060476/54.

(140069407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

WOW Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 35, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 36.867.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060495/9.

(140069301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Wood & Shavings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 111.747.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060492/10.

(140069534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Richard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3932 Mondercange, 80, rue de Limpach.
R.C.S. Luxembourg B 44.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mondercange, le 29/04/14. Signature.

Référence de publication: 2014060347/10.

(140069681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Window Impex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.
R.C.S. Luxembourg B 155.959.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mars 2014

Il résulte de l'AGE tenue ce 31 Mars 2014 ce qui suit:

Transfert du siège social de n°10 Route de Bigonville à L-8832 ROMBACH vers 14 Route de Bigonville à L-8832 ROMBACH.

WINDOW IMPEX Sàrl

Référence de publication: 2014060491/12.

(140069791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Weichai Power (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 173.173.

Il est à noter la nouvelle adresse du Gérant, Monsieur Ping Dong comme suit:

- Ping Dong, 15 rue Jean-Baptiste Fresez, Résidence Fresez, L-1542 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014060486/13.

(140069226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Petrolog Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R.C.S. Luxembourg B 95.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2014060883/11.

(140070159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Inter-Découpe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 108.971.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement n°540/14 rendu en date du 3 avril 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes les opérations de liquidation judiciaire de la société INTER-DECOUPE S.A., ayant eu son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS: B108971, pour absence d'actif.

Pour extrait conforme
Maître Marie GILMER
Le Liquidateur

Référence de publication: 2014061214/15.

(140071219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

Redline Capital Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 26, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 136.789.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 avril 2014

Il résulte d'une résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 28 avril 2014 que:

- Mme. Tatiana Evtushenkova, née le 8 mai 1976 à Moscou, Fédération de Russie, avec adresse professionnelle à 7th floor, 13 Hanover Square, Londres, W1S 1HW, Royaume-Uni, et

- M. Alexey Buyanov, né le 15 août 1969 à Moscou, Fédération de Russie, avec adresse professionnelle à 17/9 Prechistenka street, 119034, Moscou, Fédération de Russie,

ont été nommés pour une durée expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui aura lieu en 2020 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2019;

Suite à ce qui précède, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

- M. Vladimir Evtushenkov (président);
- M. Victor Bolshakov;
- M. Alexey Buyanov;
- M. Robert Dennewald;
- Mme. Tatiana Evtushenkova;
- Mme. Anna Goldin (vice-président); et
- M. Robert Kenedi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Pour Redline Capital Management S.A.
S. Curfs
Head, Legal & Compliance

Référence de publication: 2014060893/28.

(140069956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Riverside Studio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 67.802.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014060349/10.

(140069837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Summit Partners TLK-A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 138.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014060376/10.

(140069117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Summit Partners TLK-B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 138.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014060377/10.

(140069116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Transect Lux, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5444 Schengen, 3, Seckerbaach.

R.C.S. Luxembourg B 183.404.

Résolutions de l'Associé unique en date du 24 avril 2014:

1. L'Associé unique de la société prend acte et accepte la démission de Monsieur Johannes Georg Merkert de son mandat de Gérant de la Société, avec effet au 30 avril 2014.

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft nimmt den Rücktritt von Herrn Johannes Georg Merkert zum 30. April 2014 als Geschäftsführer der Gesellschaft zur Kenntnis und akzeptiert diesen.

2. L'Associé unique de la Société nomme, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Monsieur Remy Cieslewicz, directeur, né le 24 juin 1950 à Creutzwald (France), avec adresse professionnelle au 3, Seckerbaach, L-5444 Schengen en qualité de Gérant de la Société.

Der alleinige Gesellschafter ernennt mit sofortiger Wirkung Herrn Remy Cieslewicz, Direktor, geboren am 24. Juni 1950 in Creutzwald (Frankreich), mit beruflicher Anschrift in 3, Seckerbaach in L-5444 Schengen zum Geschäftsführer der Gesellschaft.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014060436/19.

(140068918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

3i GC Holdings U1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.360,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 152.371.

In the year two thousand and fourteen, on the tenth of April.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary").

There appeared:

1. 3i Growth Capital B L.P., a limited partnership formed under the laws of the United Kingdom with registration number LP 13778, whose registered office is at 16, Palace Street, SW1E 5JD London, United Kingdom (the "Shareholder"), represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally in Luxembourg, as its proxyholder (the "Proxyholder") pursuant to a proxy form dated 6 March 2014.

2. 3i GC Holdings U1 S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated by a notarial deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 24 March 2010 and whose articles of association were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1035, page 49634 dated 18 May 2010 (the "Articles"), having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152.371 and whose Articles have been amended for the last time by a notarial deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 January 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"),

represented by the Proxyholder as its proxyholder pursuant to a proxy form dated 28 March 2014.

Each proxy form, signed "ne varietur" by each of the appearing parties and the Notary, shall remain annexed to this deed and shall be registered with it.

The appearers being the sole shareholders of 3i GC Holdings U1 S.à r.l. have met for and extraordinary general meeting and have requested the notary to state the following:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To reduce the Company's share capital by an amount of four thousand one hundred and sixty Euros (EUR 4,160.-) so as to decrease the Company's share capital from its current amount of thirty-seven thousand five hundred and twenty Euros (EUR 37,520.-) to thirty-three thousand three hundred and sixty Euros (EUR 33,360.-) by cancellation of four hundred and sixteen thousand (416,000) class A7 shares having a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each and who shall be owned by the Company at the time of the decision to cancel them.

2. To amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital reduction referred to in the above resolution, so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at thirty-three thousand three hundred and sixty Euros (EUR 33,360.-) represented by three million three hundred thirty-six thousand (3,336,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into six (6) classes, as follows:

- one million two hundred and fifty-six thousand (1,256,000) class A1 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A2 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A3 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A4 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A5 shares; and
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A6 shares.

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

3. To amend articles 5.3 and 15.3 of the Articles of the Company, in order to reflect the cancellation of the class A7 shares:

" **5.3.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A6).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the

limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled."

" **15.3.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by numerical order, e.g. class A6 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. class A5 Shares)."

II. After due and careful consideration, the following resolutions were taken:

Resolutions
First resolution

The Shareholder resolved to reduce the Company's share capital by an amount of four thousand one hundred and sixty euros (EUR 4,160.-) so as to decrease the Company's share capital from its current amount of thirty-seven thousand five hundred and twenty Euros (EUR 37,520.-) to thirty-three thousand three hundred and sixty Euros (EUR 33,360.-) by cancellation of four hundred and sixteen thousand (416,000) class A7 shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0,01) each and owned by the Company.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles of the Company, in order to reflect the capital reduction referred to in the above resolution, so that henceforth it shall read as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at thirty-three thousand three hundred and sixty Euros (EUR 33,360.-) represented by three million three hundred thirty-six thousand (3,336,000) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (hereafter referred to as the "Shares") divided into six (6) classes, as follows:

- one million two hundred and fifty-six thousand (1,256,000) class A1 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A2 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A3 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A4 shares;
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A5 shares; and
- four hundred and sixteen thousand (416,000) class A6 shares.

Together referred to as the "Class A Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles."

Third resolution

The Shareholder resolved to amend articles 5.3 and 15.3 of the Articles of the Company, in order to reflect the cancellation of the class A7 shares:

" **5.3.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

- The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class (es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse numerical order (starting with the class A6).

- In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the General Meeting of Shareholders) and the

holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled."

" **15.3.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance Article 13.7 above and in accordance with the following provisions:

- the holders of class A1 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the class A1 Shares held by them, then,
- the holders of class A2 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the class A2 Shares held by them, then,
- the holders of class A3 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the class A3 Shares held by them, then,
- the holders of class A4 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the class A4 Shares held by them, then,
- the holders of class A5 Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the class A5 Shares held by them, then,
- the holders of class A6 Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by numerical order, e.g. class A6 Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. class A5 Shares)."

Costs, conclusion of meeting and notarial deed

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Nothing else being on the agenda and nobody raising any further points for discussion by the meeting, the meeting closed.

The Notary, who understands and speaks English, states that the present deed is written in English, followed by a French version, and that at the request of the appearing parties, in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

This notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing parties (or, as appropriate, the Proxyholder), who are known to the Notary by their names, first names, civil status and residence, the appearing parties (or, as appropriate, the Proxyholder) and the Notary have together signed this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix avril.

Par-devant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg,, Grand-Duché de Luxembourg (le «Notaire»).

Ont comparu:

1. 3i Growth Capital B L.P., un limited partnership constitué et existant en vertu du droit du Royaume-Uni, enregistré sous le numéro LP 13778, ayant son siège social au 16 Palace Street, SW1E 5JD Londres, Royaume-Uni,

représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée avec adresse professionnelle à Luxembourg, en tant que mandataire (le "Mandataire") en vertu d'une procuration datée du 6 mars 2014; et

2. 3i GC U1 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par un acte notarié rédigé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 24 mars 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1035, page 49634 du 18 mai 2010 (les "Statuts"), ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.371 et dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié rédigé par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 17 janvier 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société"),

représentée par le Mandataire en tant que mandataire en vertu d'une procuration datée du 28 mars 2014.

Les procurations, signées «ne varietur» par chacune des parties comparantes et le Notaire devront rester attachées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls associés de la société 3i GC U1 Holdings S.à r.l. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cent soixante euros (EUR 4.160,-) afin de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de trente-sept mille cinq cent vingt euros (EUR 37.520,-) à trente-trois mille trois cent soixante euros (EUR 33.360,-) par l'annulation de quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A7 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et devant être détenues par la Société au moment de la décision de les annuler.

2. Modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital décrite dans la résolution ci-dessus, de sorte que celui-ci ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à trente-trois mille trois cent soixante euros (EUR 33.360,-) représenté par trois millions trois cent trente-six mille (3.336.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en six (6) catégories, comme suit:

- un million deux cent cinquante-six mille (1.256.000) parts sociales de catégorie A1;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A2;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A3;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A4;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A5; et
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A6.

Ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts."

3. Modifier les articles 5.3 et 15.3 des Statuts de la Société afin de refléter l'annulation de la catégorie A8 des parts sociales:

" **5.3.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière part d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A6).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée."

" **15.3.** La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre numérique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A6) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A5)."

4. Divers

II. Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises:

Résolutions
Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre mille cent soixante euros (EUR 4.160,-) afin de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de trente-sept mille cinq cent vingt euros (EUR 37.520,-) à trente-trois mille trois cent soixante euros (EUR 33.360,-) par l'annulation de quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A7 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et détenues par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital décrite dans la résolution ci-dessus, de sorte que celui-ci ait désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à trente-trois mille trois cent soixante euros (EUR 33.360,-) représenté par trois millions trois cent trente-six mille (3.336.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales") divisé en six (6) catégories, comme suit:

- un million deux cent cinquante-six mille (1.256.000) parts sociales de catégorie A1;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A2;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A3;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A4;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A5;
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A6; et
- quatre cent seize mille (416.000) parts sociales de catégorie A7.

Ensemble les "Parts Sociales de Catégorie A" ou les "Parts Sociales" et ayant les droits écrits dans les présents Statuts."

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier les articles 5.3 et 15.3 des Statuts de la Société afin de refléter l'annulation des parts sociales de catégorie A7:

" **5.3.** Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification de ces Statuts.

- Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entière d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces catégorie(s). En cas de rachats et d'annulations de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre numérique inverse (débutant avec la catégorie A6).

- Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs catégories de Parts Sociales, une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette catégorie au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociales pour chaque Part Sociale de la catégorie détenue par eux et annulée."

" **15.3.** La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus et conformément aux dispositions suivantes:

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A1 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule dix pour cents (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A1 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A2 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule quinze pour cents (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A2 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A3 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt pour cents (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A3 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A4 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cents (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A4 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A5 auront le droit de recevoir des distributions de dividendes pour une telle année pour un montant zéro virgule trente pour cents (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de catégorie A5 détenues par eux, ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A6 auront le droit de recevoir le reliquat de toute distribution de dividende.

Si toutes les catégories de Parts Sociales restantes (par ordre numérique, par exemple les Parts Sociales de catégorie A6) ont été annulées suite à leur rachat ou autre, au moment de la distribution, le reliquat de toute distribution de dividendes devra alors être alloué à la dernière catégorie de Parts Sociales restantes dans l'ordre numérique inverse (par exemple en commençant par les Parts Sociales de catégorie A5)."

Frais, conclusion de l'assemblée et acte notarié

Les frais, dépenses et rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1.500.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne n'ayant soulevé d'autres points pour discussion par l'assemblée, l'assemblée est close.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour mentionné en haut de ce document.

Ce document ayant été lu aux parties comparantes (ou, selon le cas, au Mandataire), qui sont connus par le Notaire par leurs noms de famille, prénoms, état civil et résidence, les parties comparantes (ou, selon le cas, le Mandataire) et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2014. Relation: LAC/2014/17777. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014060504/299.

(140068938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Timken Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.812.900,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.503.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of the month of April.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg)

THERE APPEARED:

The Timken Company, a company incorporated and existing under the laws of State of Ohio, (United States of America), having its registered office at 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, 44706-0927 Ohio,

here represented by Me Pawel Hermelinski, attorney at law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Timken Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 92.503, incorporated by a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, of 5 February 2003, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 456, page 21844 on 26 April 2003 (the "Company").

III. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 18 August 2011, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2521, page 120997 on 19 October 2011.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

a. Increase of the Company's share capital by an amount of Fifty Euro (EUR 50) so as to raise it from its current amount of One Million Eight Hundred and Twelve Thousand Eight Hundred and Fifty Euro (EUR 1,812,850) represented by Thirty-Six Thousand Two Hundred and Fifty-Seven (36,257) parts with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-) each, to One Million

Eight Hundred and Twelve Thousand Nine Hundred Euro (EUR 1,812,900) represented by Thirty-Six Thousand Two Hundred and Fifty-Eighth (36,258) parts with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-), by the issue of one new share (part sociale) with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (parts sociales) (the "New Share"), together with share premium;

Accept the subscription for the New Share by The Timken Company, a company incorporated and existing under the laws of State of Ohio, (United States of America), having its registered office at 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, 44706-0927 Ohio, sole shareholder of the Company, sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") and full payment of the New Share at nominal value, together with a share premium of an aggregate amount of Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Fifty Euro (EUR 99,950), by a contribution in cash of an aggregate amount of One Hundred Thousand Euro (EUR 100,000);

b. Subsequent amendment of Article 7, first paragraph of the articles of association of the Company, as amended (the "Articles") so as to reflect the resolution to be adopted above; and

c. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of Fifty Euro (EUR 50) so as to raise it from its current amount of One Million Eight Hundred and Twelve Thousand Eight Hundred and Fifty Euro (EUR 1,812,850) represented by Thirty-Six Thousand Two Hundred and Fifty-Seven (36,257) shares with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-) each, to One Million Eight Hundred and Twelve Thousand Nine Hundred Euro (EUR 1,812,900) represented by Thirty-Six Thousand Two Hundred and Fifty-Eighth (36,258) shares with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-), by the issue of the New Share, to be fully paid up at nominal value, together with a share premium of an aggregate amount of Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Fifty Euro (EUR 99,950), by a contribution in cash of an aggregate amount of One Hundred Thousand Euro (EUR 100,000).

Subscription / Payment

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share, together with a share premium of an aggregate amount of Ninety-Nine Thousand Nine Hundred and Fifty Euro (EUR 99,950), by a contribution in cash of an aggregate amount of One Hundred Thousand Euro (EUR 100,000).

The Sole Shareholder, represented as stated hereabove, DECLARES that the New Share has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of One Hundred Thousand Euro (EUR 100,000), proof of which has been given by means of a bank certificate.

Second resolution

As a result of the above, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 7, first paragraph, of the Articles, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 7.** The subscribed capital of the Company is set at One Million Eight Hundred and Twelve Thousand Nine Hundred Euro (EUR 1,812,900.-) divided in Thirty-Six Thousand Two Hundred and Fifty-Eight (36,258) Parts with a par value of Fifty Euro (EUR 50.-) per Part."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

The Timken Company, une société organisée selon le droit de l'état de l'Ohio, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, 44706-0927 Ohio,

ici représenté par Me Pawel Hermelinski, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Timken Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.503, constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 5 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 456, page 21844 du 26 avril 2003 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2521, page 120997 du 19 octobre 2011.

IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinquante Euro (EUR 50), pour le porter de son montant actuel de un million huit cent douze mille huit cent cinquante Euro (EUR 1.812.850.-) représenté par trente-six mille deux cent cinquante-sept (36.257) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-) chacune, à un million huit cent douze mille neuf cent Euro (EUR 1.812.900.-) représenté par trente-six mille deux cent cinquante-huit (36.258) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-) chacune, par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (la «Nouvelle Part Sociale»), avec une prime d'émission;

Acceptation de la souscription de la Nouvelle Part Sociale par The Timken Company, une société organisée selon le droit de l'état de l'Ohio, (Etats-Unis d'Amérique), ayant son siège social à 1835 Dueber Avenue, SW, Canton, 44706-0927 Ohio, associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), et libération intégrale de cette Nouvelle Part Sociale à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante Euro (EUR 99.950), par apport en numéraire d'un montant total de cent mille Euro (EUR 100.000);

b. Modification subséquente de l'Article 7, paragraphe premier, des statuts de la Société tels que modifiés (les «Statuts») afin de refléter la résolution à adopter ci-dessus; et

c. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinquante Euro (EUR 50), pour le porter de son montant actuel de un million huit cent douze mille huit cent cinquante Euro (EUR 1.812.850.-) représenté par trente-six mille deux cent cinquante-sept (36.257) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-) chacune, à un million huit cent douze mille neuf cent Euro (EUR 1.812.900.-) représenté par trente-six mille deux cent cinquante-huit (36.258) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-) chacune, par l'émission de la Nouvelle Part Sociale, à libérer intégralement à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante Euro (EUR 99.950), par apport en numéraire d'un montant total de cent mille Euro (EUR 100.000).

Souscription / Libération

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et libérer intégralement cette Nouvelle Part Sociale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent cinquante Euro (EUR 99.950), par apport en numéraire d'un montant total de cent mille Euro (EUR 100.000).

L'Associé Unique, dûment représenté comme mentionné ci-dessus, DECLARE que la Nouvelle Part Sociale a été libérée entièrement en espèces et que la Société a à sa disposition la somme totale de cent mille Euro (EUR 100.000), ce dont il a été justifié par la production d'un certificat bancaire.

Seconde résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** La Société a un capital souscrit d'un million huit cent douze mille neuf cent Euro (EUR 1.812.900.-) divisé en trente-six mille deux cent cinquante-huit (36.258) Parts, ayant chacune une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50.-).»

81667

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant à Luxembourg, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Hermelinski, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2014. Relation: EAC/2014/5720. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014060456/155.

(140069246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Trans Viande Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.728.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de TRANS VIANDE LUX, en abrégé T.V.L., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B142.728, constituée suivant acte du notaire Alex WEBER de Bascharage en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2771 du 14 novembre 2008, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Emile SCHLESSER de Luxembourg en date du 28 avril 2011, publié au dit Mémorial C, Numéro 1521 du 9 juillet 2011.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Timothée SAINT-DIZIER, consultant, demeurant à F-54113 Blénod-lès-Toul (France), 4, chemin du Tilleul,

qui désigne comme secrétaire Didier GEORGEL, dirigeant de sociétés, demeurant à F-54550 Maizières (France), 34, rue du Fort,

L'Assemblée choisit comme scrutateur Didier GEORGEL, dirigeant de sociétés, demeurant à F-54550 Maizières (France), 34, rue du Fort,

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

- Décision de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée.
- Suppression de la valeur nominale des actions.
- Réduction du capital social pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille (31.000,-) euros à douze mille cinq cents euros (12.500,-).
- Révocation de l'administrateur unique.
- Révocation du commissaire aux comptes.
- Transfert du siège social de la société.
- Transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée et refonte des statuts.
- Souscription des parts sociales.
- Nomination de deux gérants.
- Pouvoir de signature.
- Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme en société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de DIX-HUIT MILLE CINQ CENTS (18.500,-) EUROS pour le porter de son montant actuel de TRENTE-ET-UN MILLE (31.000,-) EUROS au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, sans procéder à l'annulation du nombre d'actions et par remboursement de l'actionnaire figurant au compte courant d'associé.

Quatrième résolution

Il doit être noté qu'en conformité avec l'article 69.2 de la Loi, les créanciers dont la créance est antérieure à la date de la publication au Mémorial du procès-verbal de délibération peuvent, dans les trente (30) jours à compter de cette publication demander au magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés, la constitution de sûretés. Le président ne peut écarter cette demande que si le créancier dispose de garanties adéquates ou si celles-ci ne sont pas nécessaires compte tenu du patrimoine de la société.

En conformité avec l'article 69.3 de la Loi, aucun paiement ne pourra être effectué au profit des actionnaires, tant que les créanciers n'auront pas obtenu satisfaction ou que le magistrat présidant la chambre du tribunal d'arrondissement siégeant en matière commerciale et comme en matière de référés n'aura pas décidé qu'il n'y a pas lieu de faire droit à leur requête.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de révoquer l'administrateur unique, Monsieur Didier GEORGEL, susdit.

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes, Monsieur Régis BUTRYN, demeurant professionnellement à L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Dudelage à Bettembourg et par conséquent de fixer l'adresse du siège au L-3237 Bettembourg, 19, rue de la Gare.

Huitième résolution

L'assemblée décide de transformer la société en une société à responsabilité limitée et procède à la refonte des statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de TRANS VIANDE LUX, en abrégé T.V.L.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Bettembourg.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative auxdites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- €), représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Neuvième résolution

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Sonia GEORGEL, susdit, cent	100
Total: Cent parts sociales	100

Dixième résolution

L'assemblée fixe le nombre des gérants à deux (2) et nomme aux fonctions de gérants pour une durée illimitée:

- Didier GEORGEL, dirigeant de sociétés, demeurant à F-54550 Maizières (France), 34, rue du Fort, comme gérant technique,

- Timothée SAINT-DIZIER, consultant, demeurant à F-54113 Blénod-lès-Toul (France), 4, chemin du Tilleul, comme gérant administratif.

Onzième résolution

La société est engagée par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Douzième résolution

La transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée ne sera effective qu'après la fin du délai mentionné à la quatrième résolution.

Les cent (100) actions de la société anonyme seront alors détruites.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: SAINT-DIZIER, GEORGEL, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 avril 2014. Relation: LAC / 2014 / 18410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060463/126.

(140069610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Sun Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 135.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014060380/10.

(140069656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Ysis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 152.165.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution prise par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date 29 avril 2014 que:

- la cooptation de Monsieur Jan HAMELINK, directeur, demeurant 16, route de Cergnat CH-1875 Morgins, est ratifiée
- sont réélus administrateurs

GHL SHIPPING S.A. établie et ayant son siège social 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg

Monsieur André HARPES, juriste, demeurant professionnellement 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg

Monsieur Jan HAMELINK, directeur, demeurant 16, route de Cergnat CH-1875 Morgins

- Société de Gestion Comptable S. à r.l. ayant son siège 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg est réélue commissaire aux comptes.

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014060977/21.

(140070334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Tuliport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 186.522.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, am fünfzehnten Tag des Monats April;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1) Herr Dr. Rainer POMMERSHEIM, Diplom-Ingenieur, geboren in Arad (Rumänien), am 15. Mai 1962 wohnhaft in D-55116 Mainz, Kupferbergterrasse 21; und

2) Herr Karl PREISLER, Wirtschaftsberater, geboren in München (Bundesrepublik Deutschland), am 9. Februar 1960, wohnhaft in D-50858 Köln, Ludwig-Jahn-Str. 27.

Beide sind hier vertreten durch Herrn Jeannot DIDERRICH, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift, welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigebo-gen, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Kompargenten, vertreten wie hiwvor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen die Statuten einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung „Tuliport S.à r.l.“ (die „Gesellschaft“) gegründet, welche durch gegenwärtige Satzungen (die „Statuten“), sowie durch die anwendbaren Gesetze und besonders durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften geregelt wird.

Art. 2. Der Gesellschaftszweck ist der Erwerb, die Verwaltung und die Vermarktung immaterieller Wirtschaftsgüter wie Patente, Urheberrechte, Copyrights, Software, Marken, Geschmacks- und Gebrauchsmuster, Modelle, Domainnamen, Markenzeichen für Dienstleistungen und Waren sowie Produktions- und Vertriebs-Know-How

Der weitere Gesellschaftszweck ist die Beteiligung an Unternehmen und Gesellschaften jedweder Art und die Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Kontrolle von Unternehmen und Gesellschaften. Die Gesellschaft kann ihre Beteiligungen durch Zeichnung, Erbringung von Einlagen, Ausübung von Kaufoptionen oder in sonstiger Art und Weise erwerben und durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder in sonstiger Art und Weise verwerten.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Die Gesellschaft kann Unternehmen, an denen sie beteiligt ist oder ein wirtschaftliches Interesse hat, wie auch Unternehmen, die zu der gleichen Gruppe gehören, unter Vorbehalt und Beachtung der diesbezüglich zur Anwendung gelangenden gesetzlichen Bestimmungen, und ohne insoweit Geschäfte zu tätigen, die Bankgeschäfte oder Geschäfte des Finanzsektors sind, Darlehen, Vorschüsse oder Sicherheiten gewähren und diese in jedweder Art und Weise zu unterstützen.

Die Gesellschaft kann ihre Mittel zur Schaffung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios verwenden, welches sich aus Wertpapieren und Patenten jedweder Art und Herkunft zusammensetzen kann. Sie kann dabei alle Arten von Wertpapieren durch Ankauf, Zeichnung oder in sonstiger Art und Weise erwerben und diese durch Verkauf, Abtretung oder Tausch oder in sonstiger Weise veräußern.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Der Sitz der Gesellschaft kann durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung können Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt vierundzwanzigtausend Euro (24.000,- EUR), aufgeteilt in hundert (100) Anteile zu je zweihundertvierzig Euro (240,- EUR).

Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt erhöht oder herabgesetzt werden sowie dies in Artikel 199 des Gesellschaftsrechts festgelegt ist.

Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 7. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschaftern an Nichtgesellschafter, die keine Erben sind, bedarf der ausdrücklichen schriftlichen Genehmigung aller übrigen Gesellschafter.

Die übrigen Gesellschafter besitzen in diesem Falle ein Vorkaufsrecht, welches binnen 30 Tagen ausgeübt werden muss.

Bei der Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Wert der Anteile gemäß Abschnitt 5 und 6 von Artikel 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgelegt.

Art. 8. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschaftern.

Es ist den Erben und Gläubigern der Gesellschafter in jedem Falle untersagt, die Gesellschaftsgüter und Dokumente pfänden zu lassen oder irgendwelche Maßnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 9. Die Gesellschaft wird vertreten durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Gesellschafter sein müssen, und jeder Zeit durch die Generalversammlung der Gesellschafter, welche sie ernennt, abberufen werden können.

Art. 10. Die Geschäftsführer gehen durch die Ausübung ihres Mandates keine persönliche Verpflichtung ein.

Als Vertreter der Gesellschaft sind sie lediglich für die korrekte Ausübung ihres Mandates haftbar.

Art. 11. Jeder Gesellschafter kann an den Abstimmungen teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteile. Er kann sich auch durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen.

Art. 12. Gesellschafterbeschlüsse werden mit Mehrheit von mindestens 75 % der abgegebenen Stimmen gefaßt, soweit nicht zwingende gesetzliche Vorschriften oder dieser Gesellschaftsvertrag eine größere Mehrheit vorschreiben.

Über jeden Beschluss ist unverzüglich, spätestens jedoch eine (1) Woche nach Beschlussfassung, eine Niederschrift anzufertigen und innerhalb von drei (3) Wochen nach dem Termin der Beschlußfassung allen Gesellschaftern zu übersenden. Die Niederschrift soll Tag, Ort, Zeit der Versammlung, Namen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter,

Tagesordnung und Anträge, Ergebnisse der Abstimmung sowie den Wortlaut der gefaßten Beschlüsse und Angaben über die Erledigung sonstiger Anträge enthalten.

Anfechtungsklagen gegen Gesellschafterbeschlüsse müssen binnen eines (1) Monats nach Zugang der Abschrift der Niederschrift bei dem Anfechtenden erhoben werden.

Folgende Beschlüsse der Gesellschafter bedürfen einer Mehrheit von 90 % der abgegebenen Stimmen:

- Änderung der Satzung;
- Bestellung von weiteren Geschäftsführern;
- Vereinbarungen zwischen der Gesellschaft und Geschäftsführern, Gesellschaftern und nahen Angehörigen von Gesellschaftern oder Geschäftsführern oder Vereinbarungen mit Gesellschaftern, bei denen Gesellschafter oder Geschäftsführer oder deren Angehörige mit 25,1 % oder mehr am Kapital beteiligt sind;
- Kapitalerhöhungen;
- Verfügung über Vermögenswerte der Gesellschaft;
- Veräußerung des Gesellschaftsvermögens als Ganzes oder zu einem Teil;
- Gründung und Beendigung von Gesellschaften oder Unternehmen, Erwerb und Veräußerung von Beteiligungen an anderen Unternehmen, Abschluß Änderung und Beendigung von Gesellschaftsverträgen;
- Erwerb, Veräußerung oder Belastung von Grundstücken und grundstücksgleichen Rechten;
- Aufnahme von Krediten;
- Abschluss und Beendigung von Lizenz-, Betriebspacht-, Betriebsführungs- und Unternehmensverträgen;
- Investitionen;
- Sicherheitsleistungen, Abgabe von Bürgschaften und Garantien sowie Eingehung von Wechselverpflichtungen.

Um Patt Situationen bei einer Abstimmung zu vermeiden, können die Gesellschafter eine Regelung beschließen, wie im Falle von Stimmgleichheit zu verfahren ist. Zu deren Wirksamkeit ist eine Mehrheit von 80 % der abgegebenen Stimmen erforderlich. Nach deren wirksamen Beschluss ist die Regelung für alle weiteren Abstimmungen bindend.

Im Falle, wo die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter besteht, werden alle Befugnisse, welche laut Gesetz oder Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind, durch den Einzelgesellschafter ausgeübt.

Entscheidungen welche auf Grund dieser Befugnisse durch den alleinigen Gesellschafter gefasst werden, müssen in ein Protokoll verzeichnet werden oder schriftlich festgehalten werden.

Desgleichen müssen Verträge zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft durch Letzteren vertreten in ein Protokoll eingetragen werden oder in Schriftform verfasst werden.

Diese Verfügung entfällt für laufende Geschäfte, welche unter normalen Bedingungen abgeschlossen wurden.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Jedes Jahr am letzten Tag des Monats Dezember wird die Bilanz von den Geschäftsführern erstellt.

Art. 15. Die Bilanz steht den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Einsicht zur Verfügung.

Art. 16. Fünf Prozent des Reingewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Saldo steht den Gesellschaftern zur Verfügung.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung von einem Liquidator ausgeführt welcher kein Gesellschafter sein muss und der von den Gesellschaftern ernannt wird, welche seine Befugnisse und seine Entschädigung festlegen.

Art. 18. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, berufen und beziehen sich die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, und dessen Abänderungen, betreffend die Handelsgesellschaften.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2014.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind die einhundert (100) Anteile gezeichnet worden wie folgt:

1) Herr Dr. Rainer POMMERSHEIM, vorgeannt, fünfzig Anteile,	50
2) Herr Karl PREISLER, vorgeannt, fünfzig Anteile,	50
Total: hundert Anteile,	100

Sämtliche Anteile sind voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von vierundzwanzigtausend Euro (24.000,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie es dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Beschlussfassung der Gesellschafter

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, haben die vorgenannten Komparenten, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, als Gesellschafter einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon.
- 2) Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Dauer werden ernannt:
 - Frau Nathalie PRIEUR, Buchprüfer, geboren in Trier (Bundesrepublik Deutschland), am 8. April 1967, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon, und
 - Herr Jeannot DIDERRICH, Buchprüfer, geboren in Ettelbrück, am 27. März 1973, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 45-47, route d'Arlon.
- 3) Jeder Geschäftsführer hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaft rechtmäßig und ohne Einschränkungen durch seine alleinige Unterschrift zu verpflichten
- 4) Durch Beschluss der Gesellschafter können die Befugnisse der Geschäftsführer beschränkt werden.
- 5) Dem Abschluss des Lizenzvertrages mit dem Gesellschafter Dr. Rainer POMMERSHEIM in der Fassung vom 7. April 2014 wird zugestimmt.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr neunhundert Euro.

Notarielle Bescheinigung

Die Gesellschaft und ihre Satzung erfüllen nach Form und Inhalt die anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen hinsichtlich der Handelsgesellschaften, insbesondere jene bezüglich der Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Gemäß den derzeit im Großherzogtum Luxemburg gültigen rechtlichen Bestimmungen und Vorschriften und in Übereinstimmung mit dem vertragsrechtlichen Prinzip, dass Verträge, die vor einem Notar geschlossen werden, unmittelbar in Kraft treten, existiert die besagte Gesellschaft und erlangt ihre Rechtspersönlichkeit mit dem Datum der Unterzeichnung dieses notariellen Gründungsaktes als Körperschaft und juristische Person, in Abgrenzung von ihren Gesellschaftern, und zwar vor Erfüllung sämtlicher Registrierungs- und Veröffentlichungsformalitäten bei dem Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburgs und dem offiziellen Amtsblatt Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der Komparenten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe Bevollmächtigte gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: J. DIDERRICH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 avril 2014. LAC/2014/18581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 6 mai 2014.

Référence de publication: 2014060439/176.

(140069592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Activity International S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.371.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 mai 2014.

Pour: ACTIVITY INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Aurélié Katola / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2014061598/16.

(140072443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2014.

TNI Luxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.558.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of April,
Before, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Stichting TNI 1, a Dutch foundation, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, register with the Dutch trade register under number 60478985 (the Subscriber),

here represented by Bertrand Geradin, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Section I - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of directors of the Company;

Chairman means the chairman of the Board;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "TNI Luxco 1 S.A.";

General Meeting means the general meeting of the shareholders of the Company; and General Meetings means any of them;

Director means a member of the Board; and Directors means all of them;

Legal Entity has the meaning given to it in article 11.2 of the Articles;

Presence Quorum has the meaning given to it in article 10.4 of the Articles;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and Shares means all of them;

Sole Director means the sole Director of the Company if applicable;

Sole Shareholder means the sole Shareholder of the Company if applicable; and

Secretary has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles.

Section II - Articles of association**Art. 1. Form, name and number of Shareholders.****1.1 Form and name**

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "TNI Luxco 1 S.A.".

1.2 Number of Shareholders

The Company may have one Shareholder or several Shareholders.

The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.**2.1 Place and transfer of the registered office**

The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting.

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendments of the Articles as provided for in article 10.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, which are fully paid-up.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for the amendment of the Articles, as provided for in article 10.

5.3 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of Companies Act, including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the Shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.4 Contributions to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

Art. 6. Shares.

6.1 Form of the Shares

The Shares are in registered form. They shall be in registered form until they are fully paid-up.

6.2 Share register and Share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such Share, the issuance of Shares, the transfer of Shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman or by any other two members of the Board.

6.3 Ownership and co-ownership of Shares

The Company will recognise only one holder per Share. In the event that a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. A transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the Share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

Art. 9. Annual General Meeting of the Shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday of June of each year at 4.00 pm. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Board decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 10. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.

10.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Board, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

10.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda. Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered Shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if the Shareholders are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board or by the statutory auditors, as the case may be.

10.3 Voting rights attached to the Shares

Each Share entitles its holder to one vote.

10.4 Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices which shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The

second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to Shares in which the Shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous vote of the Shareholders and bondholders.

10.5 Participation by proxy

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as his or her proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

10.6 Vote by correspondence

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant Shareholder, (ii) an indication of the Shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, either the original voting bulletins or an electronic copy of voting bulletins must be received by the Company latest at 11:59 p.m. Luxembourg time on the last business day immediately prior to the date of the relevant General Meeting.

10.7 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.8 Bureau

The Chairman presides at the General Meeting. If the Chairman is not present in person, the Shareholders will elect a chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The Chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The Chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

10.9 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman or by any two other Directors.

Art. 11. Management.

11.1 Minimum number of directors and term of directorship There must be at least three directors in the Company. However, where the Company has been formed by a Sole Shareholder or where it has been established at a General Meeting that the Company has a Sole Shareholder, the number of directors may be limited to one, i.e. the Sole Director, until the ordinary General Meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

11.2 Permanent representative

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as a member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

11.3 Appointment, removal and co-optation

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and their term of office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect a director, by a majority vote, to fill such vacancy until the following General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board.

12.1 Chairman The Board shall appoint the Chairman from among its members. The Chairman will chair all meetings of the Board and all General Meetings. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman

pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

12.2 Secretary

A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Director, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties

12.3 Procedure to convene a Board meeting

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two Directors at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

12.4 Participation by proxy

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

12.5 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Directors can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

12.6 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A Director may represent more than one Director by proxy, under the condition however that at least two Directors are present at the meeting.

(c) Casting vote of Chairman

In the case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

(d) Conflict of interest

In the event of a conflict of interest as described in article 17, where at least one Director is conflicted with respect to a certain matter, (a) the Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least the majority of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority of the remaining Directors present or represented who are not conflicted.

12.7 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Director, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

12.8 Sole Director

Article 12 does not apply where the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board.**13.1 Form of the resolutions of the Sole Director**

The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

13.2 Signature of board minutes

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be or by all the directors present at such meeting.

13.3 Signature of copies or extracts of board minutes and resolutions of the Sole Director

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board or the Sole Director, as the case may be, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or the Sole Director, as the case may be.

Art. 14. Powers of the Board and the Sole Director. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.

As long as the Company has only a Sole Director, the Sole Director has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Director.

Art. 15. Delegation of powers.**15.1 Daily management**

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

15.2 Permanent representative of the Company

The Board may appoint a person, who may be a Shareholder or not, and who may be a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the Board of any such entity.

15.3 Delegation to perform specific functions

The Board is also authorised to appoint a person, either a Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures.**16.1 Signatory powers of directors**

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director.

16.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 15.1.

16.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests.**17.1 Procedure regarding a conflict of interest**

In the event that a Director has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such Director shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and shall cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The Director may not take part in the deliberations relating to that transaction and may not vote on the resolutions relating to that transaction. The transaction, and the Director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

17.2 Conflict of interest of the Sole Director

For so long as the Company has a Sole Director, in the event that the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company with respect to a transaction entered into by the Company and the Sole Director, this conflict of interest shall be set out in the minutes or the written resolutions of the Sole Director, as the case may be, recording the approval of that transaction.

17.3 Exceptions regarding a conflict of interest

Articles 17.1 and 17.2 do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

17.4 Absence of conflict of interest

A director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 17.

Art. 18. Statutory auditor(s) (commissaire aux comptes) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé).

18.1 Statutory auditor (commissaire aux comptes)

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for reappointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

18.2 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé)

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s).

Art. 19. Financial year. The accounting year of the Company shall begin on 1st January and shall end on 31 December of the following year.

Art. 20. Annual accounts.

20.1 Responsibility of the Board or the Sole Director

The Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

20.2 Submission of the annual accounts to the statutory auditor(s)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company (if any), who will thereupon draw up its (their) report(s).

20.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 21. Allocation of results.

21.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

21.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with article 21.1.

21.3 Interim dividends

The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

21.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in any currency chosen by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Board according to valuation methods determined at its discretion.

Art. 22. Dissolution and liquidation.

22.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as provided for in article 10. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitional provisions

The first financial year begins today and ends on 31 December 2014.

The first annual General Meeting will be held on 3 June 2015.

Subscription

The Articles having thus been established, the Subscriber, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to fifty thousand (50,000) Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each representing the total share capital of the Company, and having a subscription price of one Euro (EUR 1.-) per Share.

All these Shares have been fully paid up, by the Subscriber by way of a contribution in cash in an aggregate amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) paid by the Subscriber is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

Statement - Costs

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at 1,500.- euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at one;
2. the following person is appointed as director:
 - Harald Thul, business unit director, born on 13 March 1972 in Bonn-Beuel (Germany), whose professional address is at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
3. that there be appointed PricewaterhouseCoopers, with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 65.477, as independent auditor (cabinet de révision agréé) of the Company;
4. that the terms of office of the members of the Board and of the independent auditor (cabinet de révision agréé) will expire after the annual General Meeting that will approve the annual accounts of the financial year ending on 31 December 2014; and
5. that the registered office and the central administration of the Company are at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Subscriber, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Subscriber and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Subscriber, which is known to the notary, the said proxyholder of the Subscriber signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire, de résidence à Rambrouch, au Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting TNI 1, une fondation néerlandaise, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097JB Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre de commerce néerlandais sous le numéro 60478985 (le Souscripteur),

représenté par Bertrand Geradin, avocat, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du Souscripteur et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

Section I - Définitions

Statuts (Articles) signifie les statuts de la Société tels qu'amendés de temps à autre;

Conseil d'Administration (Board) désigne le conseil d'administration de la Société;

Président (Chairman) signifie le président du Conseil d'Administration;

Loi de 1915 (Companies Act) désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "TNI Luxco 1 S.A.";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des actionnaires; Assemblées générales les désigne dans leur ensemble;

Administrateur (Director) désigne un membre du Conseil d'Administration; et Administrateurs les désigne dans leur ensemble;

Personne Morale (Legal Entity) a la signification qui lui est conférée à l'article 11.2 des Statuts;

Quorum de Présence (Presence Quorum) a la signification qui lui est conférée à l'article 10.4 des Statuts;

Actionnaire (Shareholder) désigne une personne détenant des actions ou au profit de laquelle des actions sont cédées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts, et Actionnaires les désigne dans leur ensemble;

Action signifie une action émise au fil du temps dans le capital social de la Société; et Actions les désigne dans leur ensemble;

Administrateur Unique (Sole Director) désigne l'Administrateur unique de la Société, le cas échéant;

Actionnaire Unique (Sole Shareholder) désigne l'Actionnaire unique de la Société, le cas échéant; et

Secrétaire (Secretary) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts.

Section II - Statuts

Art. 1^{er}. **Forme, dénomination et nombre d'Actionnaires.**

1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "TNI Luxco 1 S.A.".

1.2 Nombre d'Actionnaires

La Société peut avoir un Actionnaire ou plusieurs Actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul Actionnaire, toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique.

Art. 2. **Siège social.**

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi dans la municipalité du Luxembourg. Il peut être transféré à l'intérieur de cette municipalité par simple décision du Conseil d'Administration. Le siège social peut également être transféré dans cette municipalité par simple décision de l'Assemblée Générale.

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil d'Administration a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. **Durée de la société.**

3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'article 10.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à un montant de cinquante mille Euros (50.000 EUR), représenté par cinquante mille (50.000) Actions ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune entièrement libérées.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'article 10.

5.3 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de Loi de 1915 et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.4 Apport au compte de "capital surplus"

Le Conseil d'Administration est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

Art. 6. Actions.

6.1 Forme des Actions

Les Actions sont nominatives. Elles sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

6.2 Registre des Actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actions est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des Actions, les émissions d'Actions, les cessions d'Actions et les dates desdites émissions et cessions d'Actions. La propriété des Actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des Actionnaires peuvent être émis aux Actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

6.3 Propriété et co-propriété des Actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Au cas où une Action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

Art. 7. Cessions d'Actions. La cession des Actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des Actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'Actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul Actionnaire, l'Actionnaire Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions de l'Actionnaire Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des Actionnaires.

Art. 9. Assemblée Générale annuelle des Actionnaires - autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la municipalité du siège social indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 16 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 10. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.

10.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des Actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

10.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour. Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux Actionnaires en nom.

L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, le cas échéant.

10.3 Droits attachés aux Actions

Chaque Action confère une voix à son détenteur.

10.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les Actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des Actionnaires et des obligataires.

10.5 Participation par procuration

Chaque Actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

10.6 Vote par correspondance

Les Actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'Actionnaire concerné, (ii) la mention des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, soit les formulaires originaux soit les copies électroniques des formulaires devront être reçus par la Société au plus tard à 23h59, heure du Luxembourg le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la date de l'Assemblée Générale.

10.7 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout Actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à ladite réunion.

10.8 Bureau

Le Président du Conseil d'Administration préside l'Assemblée Générale. Si le président du Conseil d'Administration n'est pas présent en personne, les actionnaires élisent un président pro tempore pour l'Assemblée Générale en question. Le Président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le Président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

10.9 Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs conjointement.

Art. 11. Administration de la société.

11.1 Conditions du mandat d'Administrateur

Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat de 6 (six) ans au maximum et sont rééligibles.

11.2 Représentant permanent

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme membre du Conseil d'Administration de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

11.3 Nomination, révocation et cooptation

Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un Administrateur peut être révoqué ad nutum et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, démission ou toute autre motif, les Administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un nouvel Administrateur afin de pourvoir au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration.

12.1 Président

Le Conseil d'Administration doit nommer le Président parmi ses membres. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration élisent un président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés à la réunion.

12.2 Secrétaire

Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un Administrateur ou non, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil d'Administration et, dans la mesure du possible, aux Assemblées Générales. Il devra enregistrer le procès-verbal et établir un compte-rendu du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil d'Administration (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

12.3 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil d'Administration

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les Administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les Administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil d'Administration peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

12.4 Participation par procuration

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre Administrateur comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil d'Administration.

12.5 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

12.6 Procédure

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la moitié au moins des Administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les Administrateurs présents ou représentés. Si un Administrateur s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux Administrateurs au moins soient présents à la réunion.

(c) Voix prépondérante du Président

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des voix pour et contre une résolution, la voix du Président ou du président pro tempore de la réunion, le cas échéant, est prépondérante.

(d) Conflit d'intérêt

En cas de conflit d'intérêt tel que décrit à l'article 17, lorsqu'au moins un Administrateur a un conflit d'intérêt concernant une certaine question, (a) le Conseil d'Administration peut délibérer valablement et prendre des décisions sur

cette question uniquement si au moins la majorité des Administrateurs qui n'ont pas de conflit d'intérêt sont présents ou représentés, et (b) les décisions sont prises par la majorité des Administrateurs présents ou représentés qui n'ont pas de conflit d'intérêt.

12.7 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque Administrateur manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

12.8 Administrateur Unique

L'Article 12 ne s'applique pas lorsque la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou des résolutions de l'Administrateur Unique.

13.1 Forme des résolutions de l'Administrateur Unique

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux ou sont contenues dans des résolutions écrites. Les procès-verbaux ou les résolutions écrites prises par l'Administrateur Unique seront signés par lui seul.

13.2 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou le président pro tempore, le cas échéant ou par tous les administrateurs ayant assisté à la réunion.

13.3 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux et des résolutions de l'Administrateur Unique

Les copies ou extraits de procès-verbaux, ou les résolutions écrites du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, le cas échéant, destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, par deux membres du Conseil d'Administration, ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration et de l'Administrateur Unique. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil d'Administration.

Lorsque la Société a un Administrateur Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil d'Administration. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil d'Administration sont des références à des décisions prises ou des pouvoirs exercés par l'Administrateur Unique.

Art. 15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Gestion journalière

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être Actionnaires ou non, ou qui peuvent être membres du Conseil d'Administration ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

15.2 Représentant permanent de la Société

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée comme membre du conseil. Ce représentant permanent agira de son propre chef, au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'une telle entité.

15.3 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées.

16.1 Pouvoir de signature des Administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration de la Société ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en cas d'administrateur unique.

16.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 15.1 ci-dessus.

16.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts.**17.1 Procédure relative aux conflits d'intérêt**

Au cas où un Administrateur de la Société aurait un intérêt contraire à celui de la Société dans une quelconque opération de la Société soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt opposé lors de la réunion et faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'Administrateur concerné ne participera pas aux délibérations portant sur cette opération et il ne pourra pas voter sur les résolutions s'y rapportant. Il sera rendu compte de l'opération et de l'intérêt de cet Administrateur s'y rapportant à la prochaine Assemblée Générale.

17.2 Conflit d'intérêt de l'Administrateur Unique

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, si l'Administrateur Unique a un intérêt contraire à celui de la Société concernant une opération dans laquelle la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés, le conflit d'intérêt sera mentionné dans le procès-verbal ou les résolutions écrites de l'Administrateur Unique, le cas échéant, approuvant l'opération.

17.3 Exceptions relatives aux conflits d'intérêt

Les Articles 17.1 et 17.2 ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

17.4 Absence de conflit d'intérêt

Tout Administrateur qui occupe des fonctions d'administrateur, membre de la direction ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société est ou sera engagée dans des relations d'affaires ou des contrats ne sera pas considéré comme ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans le cadre du présent article 17, uniquement en raison de ses relations avec ces autres sociétés ou entreprises.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé.**18.1 Commissaire aux comptes**

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le ou les commissaires aux comptes est/sont nommé(s) pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et il/ils est/sont rééligible(s).

Le ou les commissaires aux comptes est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le ou les commissaire(s) aux comptes en fonction peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, ad nutum, par l'Assemblée Générale.

18.2 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun commissaire aux comptes ne sera nommé si, au lieu de nommer un commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels.**20.1 Responsabilité du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique**

Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

20.2 Soumission des comptes annuels au(x) commissaire(s) aux comptes

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du ou des commissaire(s) aux comptes de la Société (le cas échéant), qui rédige(nt) un rapport sur cette base.

20.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant), le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 21. Affectation des résultats.**21.1 Affectation à la réserve légale**

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel (le cas échéant) de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

21.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'article 21.1.

21.3 Dividendes intérimaires

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915.

21.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en toute devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Les dividendes peuvent être payés en nature au moyen d'actifs de toute nature, et ces actifs doivent être évalués par le Conseil d'Administration selon les méthodes d'évaluation déterminés à sa seule discrétion.

Art. 22. Dissolution et liquidation.

22.1 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 3 juin 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit au moyen d'un apport en numéraire aux cinquante mille (50.000) Actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société et ayant un prix de souscription de un Euro (EUR 1,-) par Action.

L'intégralité des Actions a été libérée par le Souscripteur au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), de sorte que le montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), payé par le Souscripteur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de 1.500,- euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après la constitution de la Société, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à un;

2. Est nommé en tant qu'administrateur:

- Harald Thul, administrateur de sociétés, né le 13 mars 1972 à Bonn-Beuel (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

PricewaterhouseCoopers, dont l'adresse professionnelle est au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, est nommé en tant que cabinet de révision agréé de la Société;

3. le mandat des membres du Conseil d'Administration et du cabinet de révision agréé ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle chargée d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2014; et

4. le siège social et l'administration centrale de la société sont établis au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du Souscripteur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire du Souscripteur et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire du Souscripteur, connu du notaire, le mandataire du Souscripteur a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Geradin, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 avril 2014. Relation: RED/2014/931. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 30 avril 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014060951/902.

(140070421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

Trinidad Luxembourg Ops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.732.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of February.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Trinidad Drilling Ltd., a company organized and incorporated under the laws of the Province of Alberta, Canada, having its registered office at 2500, 700 - 9th Avenue SW Calgary AB T2P 3V4, Canada, registered with the Corporate Access Number under number 2013717406 (the "Shareholder"),

duly represented by Matthieu Groetzinger, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, by virtue of a proxy dated February 7, 2014.

The said proxy has been annexed to a deed received by the undersigned notary number 1849 of his directory deeds, on 11 February 2014 and registered in Luxembourg Civil Deeds on 14 February 2014, relation LAC/2014/7223.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Shareholder is the shareholder of Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 179.732, incorporated by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on July 31, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2564 on October 15, 2013 and whose articles of incorporation have been amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on February 27, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the corporate capital of the Company by the issue of additional class A mandatory redeemable preferred shares (the "Class A MRPS") with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each;

2. Allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company;

3. Subscription and payment of all the additional shares, with a the payment of a share premium attached to the Class A MRPS and allocation of the relevant amount to the Class A MRPS legal reserve of the Company by the Shareholder, by a payment in cash;

4. Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the planned corporate capital increase;

5. Any other business.

First resolution

The Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 130,000.- (one hundred thirty thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 750,000.- (seven hundred fifty thousand US Dollars) to the amount of USD 880,000.- (eight hundred eighty thousand US Dollars) represented by 20,000 (twenty thousand) Ordinary Shares and 860,000 (eight hundred sixty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each.

Second resolution

The Shareholder decided to issue 130,000 (one hundred thirty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each, together with the payment of a share premium attached to the Class A MRPS of USD 12,709,894.89 (twelve million seven hundred nine thousand eight hundred ninety-four US Dollars and eighty-nine cents) and the allocation of the amount of USD 13,000.- (thirteen thousand US Dollars) to the Class A MRPS legal reserve of the Company.

Third resolution

The Shareholder, here represented as aforementioned, declares to:

- subscribe for 130,000 (one hundred thirty thousand) Class A MRPS with a par value of USD 1.- (one US Dollar) each for an amount of USD 130,000.- (one hundred thirty thousand US Dollars);

- pay a share premium attached to the Class A MRPS of USD 12,709,894.89 (twelve million seven hundred nine thousand eight hundred ninety-four US Dollars and eighty-nine cents);

- allocate to the Class A MRPS legal reserve of the Company the amount of USD 13,000.- (thirteen thousand US Dollars);

by a payment in cash, so that from now the Company has at its free and entire disposal the amount of USD 12,852,894.89 (twelve million eight hundred fifty-two thousand eight hundred ninety-four US Dollars and eighty-nine cents) as certified to the undersigned notary by a bank certificate.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

“ **5.1.** The Company’s share capital is set at USD 880,000.- (eight hundred eighty thousand US Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and 860,000 (eight hundred sixty thousand) class A mandatory redeemable preferred shares (the “Class A MRPS”). The Company may in addition to the Ordinary Shares and to the Class A MRPS issue from time to time class B mandatory redeemable preferred shares (the “Class B MRPS”), class C mandatory redeemable preferred shares (the “Class C MRPS”), class D mandatory redeemable preferred shares (the “Class D MRPS”), class E mandatory redeemable preferred shares (the “Class E MRPS”), class F mandatory redeemable preferred shares (the “Class F MRPS”), class G mandatory redeemable preferred shares (the “Class G MRPS”), class H mandatory redeemable preferred shares (the “Class H MRPS”), class I mandatory redeemable preferred shares (the “Class I MRPS”), class J mandatory redeemable preferred shares (the “Class J MRPS”) (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS are each hereinafter referred to as a “Class of MRPS”); while they are all hereinafter collectively referred to as “MRPS”; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a “Share” and collectively as the “Shares”.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed have been estimated at about EUR 4,330.- (four thousand three hundred thirty Euro).

For the purpose of the registration taxes, the appearing party declares that the amount of USD 12,852,894.89 (twelve million eight hundred fifty-two thousand eight hundred ninety-four US Dollars and eighty-nine cents) is valued at EUR 9,248,765.71 (nine million two hundred forty-eight thousand seven hundred sixty-five euro seventy-one cents). With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le onze février.

Par devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Trinidad Drilling Ltd., une société constituée et établie sous le droit de la Province de l'Alberta, Canada, ayant son siège social situé à 2500, 700 - 9th Avenue SW Calgary AB T2P 3V4, Canada, enregistrée auprès du Corporate Access Number sous le numéro 2013717406 (l'«Associé»),

dûment représentée par Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant à L-2132 Luxembourg, 20 avenue Marie-Thérèse, en vertu d'une procuration donnée en date du 7 février 2014.

Ladite procuration a été annexée à un acte reçu par le notaire instrumentant au numéro 1849 de son répertoire en date du 11 février 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 février, relation LAC/2014/7223.

Laquelle comparante, agissant *és-qualité*, déclare et demande au notaire:

I. d'acter que l'Associé est l'associé de Trinidad Luxembourg Ops Sàrl, une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16 avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.732, constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2564 du 15 octobre 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 février 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, selon l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission de parts privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (les «PPOR Classe A») supplémentaires ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune;
2. Allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société;
3. Souscription et libération de toutes les nouvelles parts, avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A et allocation d'un certain montant à la réserve légale PPOR Classe A de la Société par l'Associé, par un paiement en numéraire;
4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social planifiée de la Société;
5. Divers.

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 130.000,- (cent trente mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 750.000,- (sept cent cinquante mille dollars américains) à un montant de USD 880.000,- (huit cent quatre-vingt mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) Parts Ordinaires et 860.000 (huit cent soixante mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre 130.000 (cent trente mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 12.709.894,89 (douze millions sept cent neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars américains et quatre-vingt-neuf cents) et l'allocation d'un montant de USD 13.000,- (treize mille dollars américains) à la réserve légale PPOR Classe A de la Société.

Troisième résolution

L'Associé représenté tel que mentionné ci-dessus a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 130.000 (cent trente mille) PPOR Classe A ayant une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune pour un montant total de USD 130.000,- (cent trente mille dollars américains);
- payer une prime d'émission attachée aux PPOR Classe A de USD 12.709.894,89 (douze millions sept cent neuf mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars américains et quatre-vingt-neuf cents);
- allouer à la réserve légale PPOR Classe A de la Société le montant de USD 13.000,- (treize mille dollars américains);

par un paiement en numéraire, de telle sorte que la Société dispose à ce jour de l'entière et libre disposition d'un montant USD 12.852.894,89 (douze millions huit cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars américains et quatre-vingt-neuf cents) comme cela a été certifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'Associé a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

« **5.1.** Le capital social est fixé à USD 880.000,- (huit cent quatre-vingt mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires») et 860.000 (huit cent soixante mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les «PPOR Classe A»). La Société peut également émettre en plus des Parts Ordinaires et des PPOR Classe A des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (les «PPOR Classe B»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (les «PPOR Classe C»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (les «PPOR Classe D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (les «PPOR Classe E»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (les «PPOR Classe F»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (les «PPOR Classe G»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (les «PPOR Classe H»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (les «PPOR Classe I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (les «PPOR Classe J»), (les PPOR Classe A, les PPOR Classe B, les PPOR Classe C, les PPOR Classe D, les PPOR Classe E, les PPOR Classe F, les PPOR Classe G, les PPOR Classe H, les Classe I et les PPOR Classe J) sont ci-après individuellement désignées comme une «Classe de PPOR» et collectivement comme les «PPOR»; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après individuellement désignées comme une «Part» et collectivement comme les «Parts».»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ EUR 4.330,- (quatre mille trois cent trente euros).

Pour les besoins de l'enregistrement, le comparant déclare que le montant de USD 12.852.894,89 (douze millions huit cent cinquante-deux mille huit cent quatre-vingt-quatorze dollars américains et quatre-vingt-neuf cents) est évalué à la somme de EUR 9.248.765,71 (neuf millions deux cent quarante-huit mille sept cent soixante-cinq euros soixante et onze cents).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu des comparants, tous connus du notaire par leur prénoms, noms, état civil et domicile, lesdits comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: LAC / 2014 / 17456. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 avril 2014.

Référence de publication: 2014060438/180.

(140069614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

LKRT Finance GmbH, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.547.

Extrait de la résolution de l'associé unique en date du 23 avril 2014

L'associé unique à décide de nommer Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg comme nouveau gérant de catégorie B pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant de catégorie B démissionnaire.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 25 avril 2014.

Référence de publication: 2014061271/14.

(140071314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.

VZW S.à.r.l., Voyages Zanier William S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Alpicans.

Siège social: L-4599 Differdange, 47, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.660.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 24 avril 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- VOYAGES ZANIER WILLIAM SARL, en abrégé VZW SARL, enseigne commerciale ALPICARS, avec siège social à L-4599 DIFFERDANGE, 47 rue J.F. KENNEDY, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Carole BESCH, juge et liquidateur Me Marie-Christine GAUTIER, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Marie-Christine GAUTIER

22, rue Marie-Adelaïde

L-2128 Luxembourg

Référence de publication: 2014061001/20.

(140070629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2014.

—
T & C International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.183.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourth, on the sixteenth day of April.

Before Maître Marc LOESCH, notary residing at Mondorf (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed,

APPEARED:

Ms. Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg)

acting in her capacity as attorney-in-fact of the company "T & C S.R.L.", having its registered office at Punto Franco Fabbricato 17, 30123 Santa Marta-Venice (VE), Italy, registered under number VE/187851,

by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "T & C INTERNATIONAL S.A.", a Luxembourg public limited company, with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under the number 115 183, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, dated March 6, 2006, published in the Mémorial C number 1114 of June 8, 2006.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three thousand one hundred (3,100) shares of a par value of ten euro (EUR 10.-) each.

3.- "T & C S.R.L.", previously mentioned, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- "T & C S.R.L.", previously mentioned, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- "T & C S.R.L.", previously mentioned, appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- "T & C S.R.L.", previously mentioned, decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- "T & C S.R.L.", previously mentioned, presents its liquidation report and accounts and declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- "T & C S.R.L.", previously mentioned, further declares in its capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive its right to appoint an auditor to the liquidation.

9. "T & C S.R.L.", previously mentioned, decides to immediately approve the liquidation report and accounts.

10.- "T & C S.R.L.", previously mentioned, in the third general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. It confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11.- Discharge is given to the directors and the supervisory auditor.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Mondorf, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize avril.

L'an deux mille quatorze, le seize avril a comparu par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute,

A COMPARU:

Mme Sofia AFONSO DA CHAO CONDE, employée privée, domiciliée professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société "T & C S.R.L.", ayant son siège à Punto Franco Fabbricato 17, 30123 Santa Marta-Venise (VE), Italie, enregistrée sous le numéro VE/187851, en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "T & C INTERNATIONAL S.A.", une société anonyme luxembourgeoise avec siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115 183, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Me André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors résidant à Luxembourg, en date du 6 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1114 du 8 juin 2006.

2.- Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

3.- "T & C S.R.L.", prédésignée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- "T & C S.R.L.", prédésignée, agissant comme associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- "T & C S.R.L.", prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- "T & C S.R.L.", prédésignée, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- "T & C S.R.L.", prédésignée, présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- "T & C S.R.L.", prédésignée en sa qualité d'associée unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- "T & C S.R.L.", prédésignée, décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- "T & C S.R.L.", prédésignée, constituée en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des actions ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Constataion

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Mondorf (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Loesch.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 avril 2014. Relation: EAC/2014/5716. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014060420/119.

(140069212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2014.

Procastora Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.173.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue en date du 24 avril 2014

En date du 24 avril 2014, l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014;

En conséquence, le conseil de gérance est désormais composé comme suit;

- Madame Anne Catherine GRAVE, gérant
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant
- Monsieur Gotthard HEGI, gérant
- Monsieur Ron AUFSEESSER, gérant
- Madame Catherine KOCH, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2014.

Procastora Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014061354/24.

(140071243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2014.